

**NIELSEN****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
BEEZ NEEZ**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit BEEZ NEEZ

Identification interne B100

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Cire.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur  
NIELSEN CHEMICALS  
RAWDON ROAD  
MOIRA  
SWADLINCOTE  
DERBYSHIRE  
DE12 6DA  
TEL: +44 (0) 1283 222277  
FAX: +44 (0) 1283 225731  
info@nielsenchemicals.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

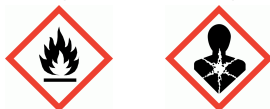
Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine STOT RE 1 - H372

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

**2.2. Éléments d'étiquetage****Pictogramme de danger**

Mention d'avertissement Danger

## BEEZ NEEZ

<b>Mentions de danger</b>	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contient</b>	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
<b>Étiquetage des détergents</b>	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 64742-82-1                      Numéro CE: 919-446-0                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-XXXX	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>HYDROCARBON PROPELLANT</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 68476-85-7                      Numéro CE: 270-704-2	
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	

**BEEZ NEEZ**

<b>NITRITE DE SODIUM</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 7632-00-0	Numéro CE: 231-555-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471836-27-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b> Ox. Sol. 3 - H272 Acute Tox. 3 - H301 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Information générale</b>	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une gêne.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers**

## BEEZ NEEZ

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Prévoir une ventilation suffisante. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Éviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le rejet dans l'environnement. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

**Classe de stockage** Stockage de gaz comprimé inflammable.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## BEEZ NEEZ

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 350 mg/m<sup>3</sup>

##### HYDROCARBON PROPELLANT

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 600 ppm 1430 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 750 ppm 1780 mg/m<sup>3</sup>

WEL = Workplace Exposure Limit.

##### Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (CAS: 64742-82-1)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

##### NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.0054 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.0195 mg/kg
	- rejet intermittent; 0.0054 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 0.0223 mg/kg
	- Eau de mer; 0.00616 mg/l
	- STP; 21 mg/l
	- Sol; 0.000733 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

## BEEZ NEEZ

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Néoprène.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Filtre à vapeurs organiques + poussières et brouillard.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Agréable.
pH	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	Emulsionnable dans l'eau.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

## BEEZ NEEZ

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Indéterminé.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 105 882,35

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Information du fournisseur.

**Organes cibles** Système nerveux central

**Inhalation** Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

**Ingestion** Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.

**Contact cutané** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une gêne.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 15 000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 15 000,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3 400,0

**BEEZ NEEZ**

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 3 400,0

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**Exposition répétée STOT NOAEL 1056 mg/kg, Orale, Rat  
rép.

Organes cibles Système nerveux central

**Danger par aspiration**

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**HYDROCARBON PROPELLANT****Toxicité aiguë - inhalation**Toxicité aiguë inhalation 216,0  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 216,0  
mg/l)**NITRITE DE SODIUM****Toxicité aiguë - orale**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 1 800,0  
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 800,0

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.1. Toxicité****toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)****toxicité aquatique aiguë**Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: <30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)Toxicité aiguë - CE<sub>50</sub>, 48 hours: <22 mg/l, Daphnia magna  
invertébrés aquatiquesToxicité aiguë - plantes Cl<sub>50</sub>, 72 hours: 4.6-10 mg/l, Algues  
aquatiquesToxicité aiguë - CE<sub>50</sub>, 48 heures: 43.98 mg/l,  
microorganismes**toxicité aquatique chronique**



## BEEZ NEEZ

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.097 mg/l, Daphnia magna

### NITRITE DE SODIUM

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** LC<sub>50</sub>, 48 heures: 360 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)  
LC<sub>50</sub>, 96 heures: 0.54-26.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** NOEC, : 9.86 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 48 hours: 15.4 mg/l, Daphnia magna

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, : 9.86 mg/l, Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### Special Provisions note

#### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 1950

**N° ONU (IMDG)** 1950

**N° ONU (ICAO)** 1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## BEEZ NEEZ

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## BEEZ NEEZ

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aerosol = Aérosol</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Asp. Tox. = Danger par aspiration</p> <p>Eye Irrit. = Irritation oculaire</p> <p>Flam. Gas = Gaz inflammables</p> <p>Ox. Sol. = Matières solides comburantes</p> <p>Press. Gas (Liq.) = Gaz sous pression: Gaz liquéfié</p> <p>STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	30/01/2019
<b>Révision</b>	4.0
<b>Remplace la date</b>	21/10/2016
<b>Numéro de FDS</b>	17890
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

## BEEZ NEEZ

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.